



**Conférence des Parties à la
Convention des Nations Unies
contre la criminalité
transnationale organisée**

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original: anglais

**Groupe de travail intergouvernemental
à composition non limitée chargé d'examiner
l'application de la Convention des Nations Unies
contre la criminalité transnationale organisée
et des Protocoles s'y rapportant**

Vienne, 17-19 mai 2011

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Termes de référence d'un mécanisme ou de mécanismes d'examen,
lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et esquisse
des rapports d'examen de pays: propositions et initiatives présentées
par les États parties et signataires**

**Projet de découpage thématique de la Convention contre
la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant,
à titre indicatif**

Les thèmes à examiner au cours des premier et deuxième cycles se répartissent
comme suit:

- a) *Premier cycle (cinq ans)*: incrimination et autres mesures pénales,
mesures préventives et coopération internationale;
- b) *Deuxième cycle (cinq ans)*: protection des victimes et des témoins,
coopération et assistance technique.

* Résolution 5/5 de la Conférence, annexe II.

